

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 mars 2020**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137, Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)  
Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Madame Rachel Goupil, mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-Camille, est présente à la rencontre.

Monsieur Steve Lapointe, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Magloire, est présent à la rencontre.

### **Et sont absents à cette séance:**

Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Poste vacant (Saint-Camille)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Madame Dominique Vien, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2020-03-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 février 2020**

### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

#### **04.01 - Administration**

##### **04.01.01 - Liste des comptes à payer**

- 04.01.02 - État des encaissements et déboursés
      - 04.01.03 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2019
      - 04.01.04 - Membres des Comités de la MRC (Nomination)
      - 04.01.05 - Nomination au Comité de promotion touristique
    - 04.02 - Ressource humaine: démission de Catherine Parent-Pelletier
    - 04.03 - Politique dons et commandites
  - 05 - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF
    - 05.01 - Informations de la directrice générale
      - 05.01.01 - Formation (rencontre) avec l'ordre des ingénieurs
    - 05.02 - Compte rendu du Comité administratif
    - 05.03 - Signataire - Dossier Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
    - 05.04 - Déménagement - Extension bail
      - 05.04.01 - Réaménagement physique du futur siège social
    - 05.05 - Déploiement Bornes électriques
  - 06 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
    - 06.01 - Projets locaux
      - 06.01.01 - Travaux d'amélioration en lien avec la mise aux normes environnementales pour le maintien de l'activité touristique: Club Sportif Mont Bonnet
      - 06.01.02 - Aide à l'ameublement comptoir familial : Municipalité Saint-Zacharie
      - 06.01.03 - Amélioration de l'offre en sports 4 saisons: Municipalité de Saint-Zacharie
      - 06.01.04 - Mise en valeur de la municipalité et ajouts d'équipements extérieurs: Municipalité de Ste-Rose
      - 06.01.05 - Équipements pour centre communautaire: Municipalité de Ste-Rose
      - 06.01.06 - Accès à l'eau pour les services des loisirs: Municipalité de Ste-Rose
      - 06.01.07 - Mise à niveau des infrastructures de loisirs: Municipalité de Saint-Camille
      - 06.01.08 - Pérennisation des sentiers Quad: Municipalité de Saint-Camille
      - 06.01.09 - Amélioration coût énergétique à la salle municipale: Municipalité de Saint-Magloire
      - 06.01.10 - Amélioration salle municipale: Municipalité de Saint-Magloire
      - 06.01.11 - Pérennisation des sentiers Quad: Municipalité de Saint-Magloire
      - 06.01.12 - Amélioration des terrains sportifs de la 1re Avenue: Municipalité de Lac-Etchemin
      - 06.01.13 - Nouvelle vision pour la revitalisation du village: Municipalité de Saint-Luc
  - 07 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
    - 07.01 - Nomination premier intervenant gestion des cours d'eau -

Saint-Zacharie

**08 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

**08.01** - Dossier Centre de traitement des boues septiques

**08.02** - Projet "tubulures"

**09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

**09.01** - Plan d'action - Comité légalisation du cannabis

**09.02** - Plan de mise en oeuvre 2019 du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins

**10 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

**10.01** - Abroger résolution 2020-02-16 - Pacte fiscal

**10.02** - Autorisation signature entente relative au volet "Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC"

**10.03** - Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches

**11 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

**11.01** - Intervention du préfet

**11.02** - Intervention des membres des comités

**12 - AFFAIRES NOUVELLES**

**13 - DEMANDE DONS / COMMANDITES**

**14 - DEMANDE D'APPUI**

**14.01** - Programme d'emplois d'été Canada: demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

**14.02** - Résolution pour accélérer le traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport

**14.03** - Appui projet demande PAFIRS - Municipalité de Saint-Cyprien

**14.04** - Projet "Consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc"

**15 - CORRESPONDANCE**

**16 - DIVERS**

**16.01** - Demande du ministère des Transports - Rails et accessoires

**16.02** - Village relais Municipalité de Saint-Camille

**16.03** - Dossier douanes de Saint-Zacharie

**16.04** - Mention à Monsieur Adélarde Couture

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 février 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et

renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020 soit et  
est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

##### **04.01 - Administration**

**2020-03-03**

##### **04.01.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et  
totalisant deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-onze  
dollars et cinquante-sept cents (296 191.57\$) incluant la rémunération  
du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-  
verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des  
séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### **04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

**2020-03-04**

##### **04.01.03 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2019**

ATTENDU QUE le 4 mars 2020, lors du Comité de travail du Conseil de  
la MRC des Etchemins, Monsieur Claude Arguin de la firme comptable  
Blanchette Vachon a procédé à la présentation du rapport des  
vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31  
décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins  
approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que  
préparés par la firme Blanchette Vachon pour l'exercice financier se  
terminant le 31 décembre 2019;

QUE les membres du Conseil félicitent le travail de M. Martin Roy,  
directeur général adjoint et Marie-Josée Fontaine, technicienne à  
l'administration pour la préparation des dossiers reliés aux états  
financiers annuels;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique  
Vien, soit et est autorisée à signer les rapports financiers pour l'exercice  
se terminant le 31 décembre 2019, et à en transmettre copie au  
ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-05

#### **04.01.04 - Membres des Comités de la MRC (Nomination)**

##### **Comité administratif de la MRC:**

Les maires ou mairesses suivants proposent les candidatures suivantes pour combler le poste laissé vacant sur le Comité administratif suite au départ de M. Adélard Couture.

Madame Lucie Gagnon propose Monsieur Simon Carrier Tanguay, Monsieur Carrier Tanguay accepte.

Monsieur Christian Chabot propose Monsieur Réjean Bédard, Monsieur Bédard accepte.

Monsieur Simon Carrier Tanguay se retire en faveur de Monsieur Réjean Bédard.

La présidente d'élection remercie les candidats.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Réjean Bédard, maire de Saint-Cyprien soit nommé sur le Comité administratif de la MRC en remplacement de Monsieur Adélard Couture.

##### **Comité Emprise ferroviaire (MTQ, projets Quads)**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Hector Provençal, maire de Sainte-Rose soit nommé sur le Comité Emprise ferroviaire (MTMDET) en remplacement de Monsieur Adélard Couture.

##### **Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (représentant des municipalités des Etchemins)**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin soit nommé sur le Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (représentant des municipalités des Etchemins) en remplacement de Monsieur Adélard Couture.

##### **Organisme de Bassin du Fleuve Saint-Jean**

Ce poste demeure vacant, aucune personne disponible pour le moment.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-06

#### **04.01.05 - Nomination au Comité de promotion touristique**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE le maire de Saint-Cyprien, Monsieur Réjean Bédard, soit par la présente nommé représentant de la MRC des Etchemins au Comité de promotion touristique Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-07

**04.02 - Ressource humaine: démission de Catherine Parent-Pelletier**

CONSIDÉRANT le départ annoncé de l'inspectrice en bâtiment et en environnement Madame Catherine Parent-Pelletier;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de lui signifier leur reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins remercie chaleureusement Madame Parent-Pelletier pour sa contribution au sein de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-08

**04.03 - Politique dons et commandites**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désire se donner un outil d'évaluation des demandes de dons et commandites;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte la *Politique de dons et commandites* telle que déposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**05 - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

**05.01 - Informations de la directrice générale**

**05.01.01 - Formation (rencontre) avec l'ordre des ingénieurs**

Point d'information.

**05.02 - Compte rendu du Comité administratif**

Le compte rendu du Comité administratif du 24 février 2020 a été transmis avec l'avis de convocation.

2020-03-09

**05.03 - Signataire - Dossier Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

D'autoriser toute personne occupant le poste de directeur général de la MRC des Etchemins, à signer tous les documents requis dans le cadre de sa fonction de mandataire de la Société de l'assurance automobile du

Québec (SAAQ) pour le bureau d'immatriculation des véhicules de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-03-10 05.04 - Déménagement - Extension bail**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins négocie présentement pour la vente de ses locaux à la Société québécoise des infrastructures et la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC ailleurs;

CONSIDÉRANT les délais hors du contrôle de la MRC dans les négociations avec un éventuel vendeur pour la relocalisation des bureaux de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande des représentants de la SQI de prolonger ledit bail 5382-02 jusqu'au 30 juin 2023 advenant que la vente des locaux de la MRC à la SQI ne se réalise pas;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE pour les raisons mentionnées plus haut, la MRC des Etchemins avise les représentants de la SQI que ledit bail sera prolongé jusqu'au 30 juin 2023 advenant que le projet de vente ne se réalise pas;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Société québécoise des infrastructures et que celle-ci constitue également le document officiel d'avis de fin de bail en date du 30 juin 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-03-11 05.04.01 - Réaménagement physique du futur siège social**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désire retenir les services d'Atelier A2 pour cibler les besoins pour le réaménagement du nouveau siège social.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-03-12 05.05 - Déploiement Bornes électriques**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins cible les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Camille, Saint-Luc et Sainte-Rose pour recevoir les bornes de recharge pour véhicules électriques financées par le Fonds d'appui au rayonnement des régions pour le projet "Compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches" présenté par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) en collaboration avec l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**06 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS**

**(PSPS)**

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité technique sur la ruralité tenue à la MRC des Etchemins, mardi 25 février 2020.

**06.01 - Projets locaux**

2020-03-13

**06.01.01 - Travaux d'amélioration en lien avec la mise aux normes environnementales pour le maintien de l'activité touristique: Club Sportif Mont Bonnet**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par le Club Sportif Mont Bonnet et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Sabine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 27 209.94 \$

Coût du projet: 145 288.95 \$

*Un amendement au projet Travaux d'amélioration en lien avec la mise aux normes environnementales pour le maintien de l'activité touristique est demandé par le Club Sportif Mont Bonnet et la Municipalité Sainte-Sabine afin d'avoir accès à une somme additionnelle d'un montant de 27 209,94 \$ à même son enveloppe budgétaire 2019-2020. Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour apporter un amendement au projet Travaux d'amélioration en lien avec la mise aux normes environnementales pour le maintien de l'activité touristique (résolution 2019-11-09, entérinée le 27 novembre 2019) afin d'effectuer le versement d'une somme supplémentaire de 27 209,94 \$ pour la réalisation du projet.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-14

**06.01.02 - Aide à l'ameublement comptoir familial : Municipalité Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 1 253.55 \$

Coût du projet: 1 566.94 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Zacharie pour le projet Aide à l'ameublement comptoir familial est de 1 253,55 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Zacharie.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-03-15**

**06.01.03 - Amélioration de l'offre en sports 4 saisons: Municipalité de Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 18 486.70 \$

Coût du projet: 23 437.05 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Zacharie pour le projet Amélioration de l'offre en sports 4 saisons est de 18 486,70 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Zacharie. Toutefois, les membres du comité technique ne recommandent pas d'utiliser les sommes disponibles pour l'achat de signalisation pour les passages de VTT. Ces derniers indiquent qu'il s'agit d'une responsabilité de la municipalité de mettre une telle signalisation. Il est donc demandé de retirer cet élément du projet.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-03-16**

**06.01.04 - Mise en valeur de la municipalité et ajouts d'équipements extérieurs: Municipalité de Ste-Rose**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 14 612.00 \$

Coût du projet: 18 265.00 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Rose-de-Watford pour le projet Mise en valeur de la municipalité et ajouts d'équipements extérieurs est de 14 612,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. Il est à noter que le montant versé en trop pour le projet de sentier pédestre et jardinière de 2 816,00 \$ va être affecté à ce projet. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé. **Solde à déboursier si le projet est accepté : 11 796.00\$.***

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-17

**06.01.05 - Équipements pour centre communautaire: Municipalité de Ste-Rose**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford en collaboration avec la Fadoq L'Or blanc de Ste-Rose et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 7 155.00 \$

Coût du projet: 8 943.82 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Rose-de-Watford pour le projet Équipements pour centre communautaire est de 7 155,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2017-2018 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la

MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-18

**06.01.06 - Accès à l'eau pour les services des loisirs: Municipalité de Ste-Rose**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON, ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 23 578.35 \$

Coût du projet: 41 102.60 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Rose-de-Watford pour le projet Accès à l'eau pour les services en loisirs est de 23 578,35 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-19

**06.01.07 - Mise à niveau des infrastructures de loisirs: Municipalité de Saint-Camille**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL, ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 12 804.59 \$

Coût du projet: 18 548.14 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la*

*MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Camille-de-Lellis pour le projet Mise à niveau des infrastructures de loisirs est de 12 804,59 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-20

**06.01.08 - Pérennisation des sentiers Quad: Municipalité de Saint-Camille**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité dans le dossier « Pérennisation des sentiers Quad »;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité technique sur la ruralité ont demandé de valider si le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accepte qu'on utilise des sommes d'argent provenant du Fonds de développement des territoires(FDT) pour payer des droits de compensation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé qu'il n'est pas possible de payer des droits de compensation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques via le FDT et donc via la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT qu'en plus des droits de compensation, un montant de 10 000 \$ à 15 000 \$ doit être investi en travaux à faire sur le terrain dans le secteur de Saint-Magloire et Saint-Camille pour la réalisation du projet « Pérennisation des sentiers Quad »;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé aux membres du Comité technique sur la ruralité et aux municipalités de Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Magloire que le Club Quad de La Rivière Daaquam paye en entier les droits de compensation et que le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Camille et le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Magloire soient affectés pour les travaux à faire sur le terrain plutôt que pour payer des droits de compensation;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Magloire et Saint-Camille ainsi que les membres du comité sont d'accord avec cette proposition;

CONSIDÉRANT que la nature du projet demeure la même;

CONSIDÉRANT qu'avant d'affecter les sommes d'argent, la seule exigence demandée par les Municipalités et le Comité technique sur la ruralité est de recevoir les soumissions du Club Quad de La Rivière Daaquam en lien avec les travaux à faire sur le terrain de 10 000\$ à 15 000\$, pour s'assurer qu'elles sont conformes et qu'elles répondent aux attentes des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

## ET RÉSOLU

QUE pour le projet « Pérennisation des sentiers Quad » présenté par les municipalités de Saint-Magloire et Saint-Camille, le Club Quad de La Rivière Daaquam paye en entier les droits de compensation et que le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Camille et le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Magloire soient affectés pour les travaux à faire sur le terrain;

QU'avant d'affecter des sommes d'argent pour la réalisation de ce projet, les soumissions en lien avec les travaux de 10 000\$ à 15 000\$ à faire sur le terrain devront être transmises aux Municipalités de Saint-Camille et Saint-Magloire ainsi qu'à la MRC des Etchemins dans le but de s'assurer que ces travaux sont conformes et qu'ils répondent aux attentes comme demandé par les Municipalités de Saint-Magloire et Saint-Camille;

QUE le versement d'une somme de 2 000 \$ se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE dans le cas où les soumissions ne répondent pas aux exigences des municipalités, la Municipalité de Saint-Camille gardera le montant de 2 000 \$ octroyé pour ce projet pour le projet « Mise à niveau des infrastructures de loisirs ».

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-21

### **06.01.09 - Amélioration coût énergétique à la salle municipale: Municipalité de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 15 895.00 \$

Coût du projet: 19 869.00 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Magloire pour le projet Amélioration de la salle municipale est de 15 895.00 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Magloire.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale,

Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-22

**06.01.10 - Amélioration salle municipale: Municipalité de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandé: 11 752.57 \$

Coût du projet: 14 504.00 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Magloire pour le projet Amélioration coût énergétique à la salle municipale est de 11 752.57 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Magloire.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-23

**06.01.11 - Pérennisation des sentiers Quad: Municipalité de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité dans le dossier « Pérennisation des sentiers Quad »;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité technique sur la ruralité ont demandé de valider si le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accepte qu'on utilise des sommes d'argent provenant du Fonds de développement des territoires(FDT) pour payer des droits de compensation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé qu'il n'est pas possible de payer des droits de compensation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques via le FDT et donc via la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT qu'en plus des droits de compensation, un montant de

10 000 \$ à 15 000 \$ doit être investi en travaux à faire sur le terrain dans le secteur de Saint-Magloire et Saint-Camille pour la réalisation du projet « Pérennisation des sentiers Quad »;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé aux membres du Comité technique sur la ruralité et aux municipalités de Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Magloire que le Club Quad de La Rivière Daaquam paye en entier les droits de compensation et que le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Camille et le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Magloire soient affectés pour les travaux à faire sur le terrain plutôt que pour payer des droits de compensation;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Magloire et Saint-Camille ainsi que les membres du comité sont d'accord avec cette proposition;

CONSIDÉRANT que la nature du projet demeure la même;

CONSIDÉRANT qu'avant d'affecter les sommes d'argent, la seule exigence demandée par les Municipalités et le Comité technique sur la ruralité est de recevoir les soumissions du Club Quad de La Rivière Daaquam en lien avec les travaux à faire sur le terrain de 10 000\$ à 15 000\$, pour s'assurer qu'elles sont conformes et qu'elles répondent aux attentes des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE pour le projet « Pérennisation des sentiers Quad » présenté par les municipalités de Saint-Magloire et Saint-Camille, le Club Quad de La Rivière Daaquam paye en entier les droits de compensation et que le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Camille et le montant de 2 000 \$ réservé par la Municipalité de Saint-Magloire soient affectés pour les travaux à faire sur le terrain;

QU'avant d'affecter des sommes d'argent pour la réalisation de ce projet, les soumissions en lien avec les travaux de 10 000\$ à 15 000\$ à faire sur le terrain devront être transmises aux Municipalités de Saint-Camille et Saint-Magloire ainsi qu'à la MRC des Etchemins dans le but de s'assurer que ces travaux sont conformes et qu'ils répondent aux attentes comme demandé par les Municipalités de Saint-Magloire et Saint-Camille;

QUE le versement d'une somme de 2 000 \$ se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Magloire.

QUE dans le cas où les soumissions ne répondent pas aux exigences des municipalités, la Municipalité de Saint-Magloire gardera le montant de 2 000 \$ octroyé pour ce projet pour le projet « Amélioration de la salle municipale ».

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-24

**06.01.12 - Amélioration des terrains sportifs de la 1re Avenue:  
Municipalité de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 13 485.31 \$

Coût du projet: 291 240.00 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Lac-Etchemin pour le projet Amélioration des terrains sportifs de la 1re Avenue Amélioration de la salle municipale est de 13 485,31 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-25

**06.01.13 - Nouvelle vision pour la revitalisation du village:  
Municipalité de Saint-Luc**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le projet déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 38 139.09 \$

Coût du projet: 47 764.00 \$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Luc-de-Bellechasse pour le projet Nouvelle vision pour la revitalisation du village est de 38 139,09 \$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité*

*confirmant le montant demandé.*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **07 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

### **07.01 - Nomination premier intervenant gestion des cours d'eau - Saint-Zacharie**

Dépôt de document:

- Municipalité de Saint-Zacharie;
- Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

## **08 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

### **08.01 - Dossier Centre de traitement des boues septiques CETTE RÉOLUTION A ÉTÉ ABROGÉE ET REMPLACÉE PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-14**

**2020-03-26  
ABROGÉE**

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins opère un centre de traitement des boues de fosses septiques depuis 1994;~~

~~CONSIDÉRANT QUE les installations de la MRC des Etchemins nécessitaient des travaux de modernisation après plus de 20 ans d'opération;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a confié un mandat à la firme SNC Lavalin en octobre 2014 afin d'identifier des solutions;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a procédé à un appel d'offres public en juin 2017 pour la modernisation de son centre de traitement des boues de fosses septiques;~~

~~CONSIDÉRANT QUE le contrat a été accordé en juillet 2017 à la firme d'ingénierie Les Services EXP Inc. pour des services professionnels;~~

~~CONSIDÉRANT QUE le projet était estimé au départ à 720 490\$;~~

~~CONSIDÉRANT QUE suite à une demande d'informations au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour l'obtention d'un nouveau certificat d'autorisation, notre certificat actuel nous permettant de rejeter 40,3 mètres cubes par jour dans les étangs de la municipalité de Lac-Etchemin, ledit ministère a soulevé la problématique que nous ne respectons pas les exigences actuelles de notre certificat d'autorisation en dépassant le débit autorisé;~~

~~CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a émis des préoccupations quant aux charges expédiées dans les étangs et n'était pas disposé à nous donner un certificat d'autorisation sans avoir l'assurance qu'on réglait le dossier des charges rejetées dans les étangs;~~

~~CONSIDÉRANT QUE devant les préoccupations émises par le ministère, il a fallu revoir tout le processus de traitement et cette~~

~~situation, outre de faire en sorte que les délais du mandat n'ont pas été respectés, aurait fait exploser les coûts qui seraient passés à quelque 1 200 000\$ de façon préliminaire en septembre 2019;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins réitère sa volonté de se conformer aux normes de son certificat d'autorisation actuel;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins s'est engagée à assumer sa part des coûts pour la vidange des étangs aérés du centre de traitement des boues de fosses septiques. La vidange aura lieu à l'été 2020;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins ne traitera plus de boues en provenance de l'extérieur de son territoire;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a mis fin à son projet de modernisation de son usine de traitement des boues de fosses septiques et au contrat avec la firme Les Services EXP Inc.;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins considère urgent de mettre en place une nouvelle approche pour le traitement et la disposition d'une partie des boues de fosses septiques avant le début de la saison de traitement, soit le 1<sup>er</sup> mai 2020 pour éviter le rejet de charges supérieures à ce qui est permis dans les étangs;~~

~~CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire se prévaloir des dispositions prévues au règlement 133-19 sur la gestion contractuelle pour accorder un contrat de gré à gré inférieur au seuil obligeant de procéder par appel d'offres public;~~

~~IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU~~

~~QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'entente et ses annexes déposées par Viridis pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre 2020. Ladite proposition est pour le traitement et la disposition de 2 750 mètres cubes de boues au prix de 33,00\$ le mètre cube.~~

~~QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Dominique Vien, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.~~

~~ADOPTÉE UNANIMEMENT~~

**2020-03-27**

**08.02 - Projet "tubulures"**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC des Etchemins de mettre en place un système de récupération pour les tubulures d'érablières;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC compte sur ce projet pour conscientiser les acériculteurs de l'importance pour l'environnement de disposer des tubulures usagées de façon écologique;

CONSIDÉRANT QUE la proximité des sites de dépôt favorisera la récupération;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de faire un projet pilote pour une année. Le projet retenu comprend deux sites de dépôt, à savoir l'écocentre municipal de Sainte-Justine et l'écocentre municipal de Saint-Prosper. Un montant de 1 500 \$ par municipalité est prévu pour le projet, à même le budget annuel de la MRC. Les tubulures acceptées devront être dépourvues de broches, collets ou toutes autres pièces métalliques. Il n'est toutefois pas nécessaire de retirer les raccords et les chalumeaux de la tubulure.

QU'un bilan du projet pilote soit produit après la première année afin d'évaluer les retombées de celui-ci et d'ajuster s'il y a lieu la façon de faire ou les moyens utilisés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

**2020-03-28**

### **09.01 - Plan d'action - Comité légalisation du cannabis**

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins s'est vu attribuer une aide financière de 40 188 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aide visant à répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis;

ATTENDU QUE le *Comité en lien avec la légalisation du cannabis* de la MRC s'est rencontré à plusieurs reprises pour établir un plan d'action afin d'utiliser cette somme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le plan d'action déposé par le Comité en lien avec la légalisation du cannabis et autorise les dépenses prévues à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-03-29**

### **09.02 - Plan de mise en oeuvre 2019 du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'obligation de faire parvenir le rapport annuel du schéma en couverture de risques en incendie de la MRC au ministère concerné avant le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux actions du plan de mise en oeuvre n'ont pas été remplies par quelques municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins, de par son préventionniste en sécurité incendie, Monsieur Stéphane Royer, a avisé les directeurs incendies et les directions générales des municipalités concernées des détails des non-conformités constatés dans les actions suivantes:

**Action 13 (visites résidentielles)** - objectif non atteint pour: Lac-Etchemin/Saint-Luc, RISEDE, Sainte-Aurélie, Saint-Zacharie, Saint-Prosper et Sainte-Rose;

**Action 36 (aménagement des points d'eau prévus au schéma**

**depuis l'année 1)** - objectif non atteint pour: Lac-Etchemin/Saint-Luc, Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie;

QU'il est important de mentionner que la responsabilité entière de l'application et des obligations reliées au schéma de couverture de risques en incendie relève de chacune des municipalités du territoire et de la MRC des Etchemins;

QUE soit adopté le rapport annuel 2019 du Plan de mise en oeuvre pour l'année 4 et ses annexes en sécurité incendie;

QUE le rapport annuel 2019 du Plan de mise en oeuvre pour l'année 4 et ses annexes soient acheminés au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **10 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

**2020-03-30**

### **10.01 - Abroger résolution 2020-02-16 - Pacte fiscal**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la résolution numéro 2020-02-16 soit par la présente abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-03-31**

### **10.02 - Autorisation signature entente relative au volet "Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC"**

**ATTENDU QUE** le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en oeuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,  
ET RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires

municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-32

**10.03 - Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches**

**ATTENDU QUE** l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**ATTENDU QUE** les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis souhaitent assurer une coordination pour la mise en œuvre et le suivi de certains dossiers d'envergure régionale, notamment celles qui émanent des priorités régionales de développement inscrites à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

**ATTENDU QU'**une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative au soutien que souhaitent se doter les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis;

**ATTENDU QUE** le comité régional de sélection des projets du FARR a accepté lors de sa rencontre tenue le 27 février 2020 que soit injectée dans l'Entente sectorielle de développement la somme de 150 000 \$;

**ATTENDU QUE** les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis injecteront collectivement la somme de 150 000 \$ dans cette entente sectorielle de développement;

**ATTENDU QUE** la MRC de Beauce-Sartigan a été désignée comme mandataire de l'entente sectorielle de développement par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU  
QUE :

- la MRC des Etchemins soit signataire d'une entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches et qu'elle y contribue à la hauteur de 5 000 \$ par année (pour les périodes 2019-2020, 2021-2022 et 2022-2023);
- le préfet soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- la directrice générale soit désignée à titre de représentante de la MRC au comité directeur de l'entente sectorielle de développement;
- la MRC des Etchemins accepte que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de mandataire de l'entente sectorielle de

développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **11 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

### **11.01 - Intervention du préfet**

Monsieur Richard Couët a participé aux différentes rencontres suivantes durant le dernier mois:

- 18 février, rencontre pour le développement du versant sud du Massif du sud;
- 20 février, assemblée de consultation publique sur le projet de Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20;
- 24 février, rencontre avec la MRC de Bellechasse - suivi assemblée de consultation publique;
- 26 février, participation au Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques;
- 27 février, conférence téléphonique de la TREMCA;
- 6 mars, rencontre sur le sentier motoneige à améliorer dans le Parc du Massif du Sud.

### **11.02 - Intervention des membres des comités**

- Monsieur Hector Provençal, maire de Sainte-Rose, a participé à une rencontre du Comité de sécurité publique;
- Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis, a participé à une rencontre du Comité stratégique des Etchemins, de même qu'à une rencontre de la Table de concertation des aînés des Etchemins;
- Monsieur René Allen, maire de Sainte-Aurélie, a participé à une rencontre de la SADC et au Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques.

## **12 - AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point.

## **13 - DEMANDE DONS / COMMANDITES**

Aucune demande.

## **14 - DEMANDE D'APPUI**

2020-03-33

### **14.01 - Programme d'emplois d'été Canada: demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités**

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir

un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins:

- demande au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- appuie la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et qu'elle demande aux municipalités de son territoire de faire de même;
- transmettre son appui à la présente demande au député fédéral de sa circonscription.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-34

#### **14.02 - Résolution pour accélérer le traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport**

ATTENDU QUE les différents paliers de gouvernement travaillent à ce que l'ensemble des territoires ait accès au service de large bande (internet), selon les normes de vitesse décrétées par le CRTC (50/10 mbps);

ATTENDU QUE les régions pressent de rattraper le retard eu égard à l'informatisation et à l'utilisation des technologies permettant d'accroître la productivité et la sécurité des entreprises de services et manufacturières, mais également des entreprises acéricoles et agricoles;

ATTENDU QUE l'internet est essentiel et incontournable pour accéder à ces technologies;

ATTENDU QUE dans ces mêmes régions, la couverture cellulaire est déficiente ou inexistante;

ATTENDU QUE pour donner accès à l'internet dans les zones non ou mal desservies (derniers kilomètres), les télécommunicateurs/câblodistributeurs doivent obtenir des permis pour utiliser les infrastructures (poteaux et torons) ou s'installer (torons, amplificateurs et boîtiers) sur les infrastructures de Bell, Hydro, Telus, Vidéotron ou autres;

ATTENDU les délais indus et les coûts impartis pour obtenir les permis nécessaires ainsi que pour effectuer les travaux préparatoires pour mettre à niveau les infrastructures (poteaux, ancrages, haubans, émondage...) selon les normes des propriétaires;

ATTENDU QUE lesdites infrastructures souvent n'ont pas été entretenues ou renouvelées, le cas échéant, par les propriétaires, selon leurs propres normes;

ATTENDU QU'en conséquence, des délais et des coûts non prévisibles, tant que les relevés et les travaux d'ingénierie n'ont pas été réalisés,

sont impartis au demandeur de permis;

ATTENDU QUE les frais de relevés et d'ingénierie sont à la charge du demandeur de permis et qu'ils sont très élevés;

ATTENDU QUE les zones non ou mal desservies sont des zones (derniers kilomètres) qui comportent de longues distances et peu de concentration de résidences;

ATTENDU QUE les coûts au global pour couvrir les zones non ou mal desservies (qui n'obtiennent pas la vitesse de 50/10 mbps) prennent des proportions qui rendent inaccessible la possibilité aux câblodistributeurs/télécommunicateurs à proximité de compléter leur réseau dans les zones non ou mal desservies, en raison notamment de la rentabilité qui ne peut être au rendez-vous (coût de location et de financement plus élevés que les revenus anticipés);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie la MRC du Granit et demande aux instances gouvernementales du Québec et du Canada ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) de se concerter pour règlementer l'utilisation des infrastructures de transport (poteaux, torons,...) afin de desservir promptement et à des coûts raisonnables et prévisibles les zones non ou mal desservies en large bande.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ainsi qu'aux députés de notre circonscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-35

**14.03 - Appui projet demande PAFIRS - Municipalité de Saint-Cyprien**

ATTENDU QUE les maires ont pris connaissance du projet de Centre multifonctionnel de la Municipalité de Saint-Cyprien à être déposé au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) Canada-Québec*;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconnaît l'importance du projet pour la population de la Municipalité de Saint-Cyprien et des municipalités environnantes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la Municipalité de Saint-Cyprien dans sa demande d'aide financière pour son projet de Centre multifonctionnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-03-36

**14.04 - Projet "Consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc"**

ATTENDU QUE les maires ont reçu les informations concernant le dépôt

d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de préparation à l'investissement* pour le projet « Consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec le développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud » par la Corporation de développement de Saint-Magloire, avec l'appui de la Municipalité de Saint-Magloire, de la Municipalité de Sainte-Sabine, de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et du Comité de développement Ste-Sabine;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est en accord avec ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la Corporation de développement de Saint-Magloire, la Municipalité de Saint-Magloire, la Municipalité de Sainte-Sabine, la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et le Comité de développement Ste-Sabine dans sa demande d'aide financière pour son projet de Consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec le développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **15 - CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

## **16 - DIVERS**

2020-03-37

### **16.01 - Demande du ministère des Transports - Rails et accessoires**

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports pour récupérer environ 200 rails, 200 paires d'éclisses et 300 semelles de rail sur le réseau ferroviaire pour lequel la MRC détient un bail;

CONSIDÉRANT les obligations contenues au contrat (bail) signé avec le ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le ministère des Transports à récupérer le matériel demandé à la condition suivante: ceux-ci devront ramasser également les traverses en bois et niveler par la suite le terrain sur toute la longueur qui aura été démantelée en s'assurant de décontaminer le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16.02 - Village relais Municipalité de Saint-Camille**

La mairesse suppléante, Madame Rachel Goupil, informe le Conseil de la MRC que la municipalité désire l'appui de la MRC des Etchemins

dans son projet de devenir un Village-relais.

#### **16.03 - Dossier douanes de Saint-Zacharie**

Le maire de Saint-Zacharie, Joey Cloutier, fait un compte rendu sur la fermeture de la douane américaine sur son territoire.

**2020-03-38**

#### **16.04 - Mention à Monsieur Adélarde Couture**

CONSIDÉRANT la démission au poste de maire de Monsieur Adélarde Couture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins remercie chaleureusement  
Monsieur Couture pour sa contribution à l'avancement de la MRC des  
Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2020-03-39**

#### **18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

RICHARD COUËT  
PRÉFET

---

DOMINIQUE VIEN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE